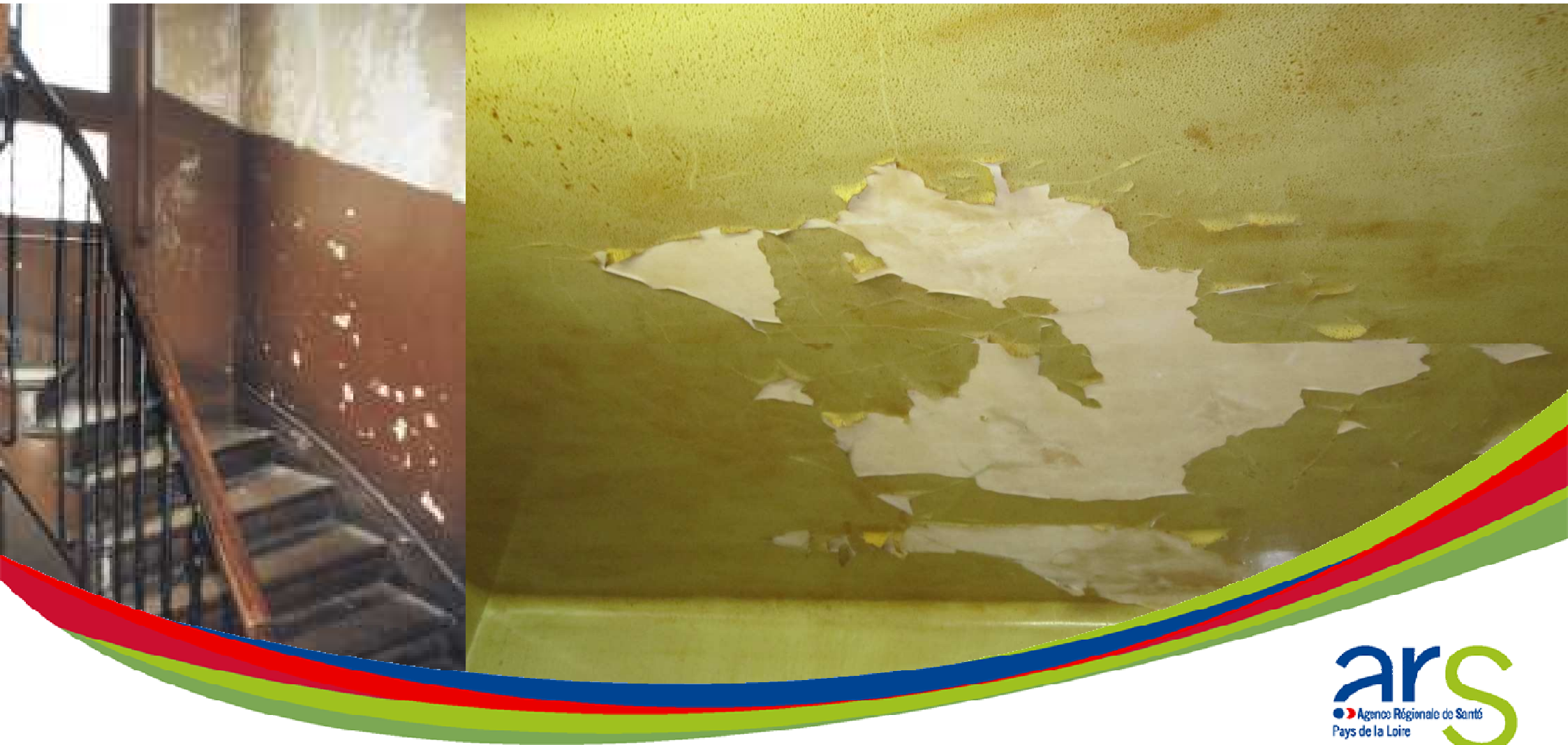


# Prévention du saturnisme infantile

2014

Pays de la Loire



## Constats de risque d'exposition au plomb

196 constats de risque d'exposition au plomb (CREP) ont été transmis à l'ARS en 2014. Ce sont majoritairement des CREP réalisés dans le cadre d'une vente d'un logement (83%).

Les CREP effectués pour la mise en location d'un logement représentent 13% et ceux exécutés pour les parties communes 4%. A noter que le nombre de CREP « location » reçus en 2014 a été multiplié par 4 par rapport à 2013.

## Aucune Déclaration Obligatoire (DO) de saturnisme infantile dans les Pays de la Loire en 2014

En 2014 dans la région Pays de la Loire, aucun cas de saturnisme infantile n'a été déclaré. Cinq cas avaient été recensés en 2013 et deux en 2012.

## Harmonisation des procédures de gestion internes

Les procédures de gestion des cas de saturnisme infantile et des CREP ont été harmonisées sur les cinq départements afin

d'apporter un niveau de réponse identique sur la région.

## Amélioration de la connaissance des plombémies effectuées sur la région

Les laboratoires réalisant des plombémies envoient leurs résultats au Centre Anti Poison (CAP) d'Angers qui en effectue un bilan.

Le CAP a donc participé à une réunion du groupe de travail « plomb et saturnisme » de l'ARS, lors de laquelle il a présenté un bilan des plombémies réalisées en 2013 ainsi qu'une analyse des années 2011 à 2013.

Ce bilan indique, à l'identique des études nationales, une diminution du dépistage dans la région, ainsi qu'une majorité de cas chez les enfants adoptés.

L'abaissement confirmé (d'ici fin 2015 a priori) du seuil d'intervention (passage de 100 à 50 µg/L), devrait entraîner une multiplication par un facteur de 3 à 4 des déclarations obligatoires de saturnisme infantile.

## Création d'une page « plomb » sur le site Internet de l'ARS

**Documentaire à télécharger**

- Bilan régional Prévention du saturnisme infantile 2013
- Prévenir l'intoxication au plomb des jeunes enfants habitant un logement ancien
- Le plomb dans les peintures - quelles obligations pour les propriétaires ?
- Enfance - Les précautions à prendre

**Espace des professionnels**

**Plus d'informations**

- Ministère chargé de la Santé
- Institut de Veille Sanitaire (InVS)
- Haut Conseil de Santé Publique

**Lieux accueillant des enfants**

Vous êtes responsable de bâtiments accueillant des enfants, consultez notre page spécifique à cette thématique.

## CHIFFRES CLES

A la mise en place de la réglementation CREP en 2006, le nombre maximum de dossiers reçus a été atteint en 2008 avec 901 CREP.

L'année 2014 montre une poursuite de la baisse du nombre de CREP reçus : -19% par rapport à 2013 (-35% entre 2013 et 2012). En effet, depuis 2010, le nombre de CREP transmis restait à peu près stable (342 en 2012, 319 en 2011 et 373 en 2010).

Des disparités existent entre les 5 départements : de 11 CREP en Mayenne à 95 en Loire Atlantique.

Indicateurs	Loire-Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Région
Nb DO saturnisme infantile	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Dont Nb DO adoption	-	-	-	-	-	-
% DO ayant fait l'objet d'une enquête *	-	-	-	-	-	-
Nb DO ayant fait l'objet d'un DRIPP	-	-	-	-	-	-
Nb CREP reçus	95	42	11	28	20	<b>196</b>
Dont Nb CREP vente	66	39	11	27	20	<b>163</b>
Dont Nb CREP location	24	1	0	1	0	<b>26</b>
Dont Nb CREP Parties communes	5	2	0	0	0	<b>7</b>
% CREP traités**	100%	100%	100%	100%	100%	<b>100%</b>
Dont % CREP Vente traités	100%	100%	100%	100%	100%	<b>100%</b>
Dont % CREP Location traités	100%	100%	-	100%	-	<b>100%</b>
Dont % CREP Parties communes traités	100%	100%	-	-	-	<b>100%</b>
Nb CREP mettant en évidence au moins un facteur de risque lié au plomb (local > 50% et/ou immeuble > 20%)	71	8	5	17	10	<b>111</b>
Nb diagnostics demandés	4	0	1	6	1	<b>12</b>
Dont Nb diagnostics demandés dans le cadre d'une enquête insalubrité habitat CSP	0	0	1	6	1	<b>8</b>
Nb Notifications de travaux	0	0	0	6	0	<b>6</b>

\* Indicateur du rapport annuel de performance

\*\* Application de la méthodologie retenue pour la procédure de gestion des CREP

## PERSPECTIVES

---

### Réflexion sur l'incidence de l'abaissement du seuil de déclaration obligatoire des cas de saturnisme infantile

L'augmentation des cas engendrés par l'abaissement du seuil va nécessiter l'adaptation des méthodes de travail des services. Le CAP ayant un territoire d'intervention élargi à 5 régions (Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Haute-Normandie et Pays de la Loire), une harmonisation des modes de signalements entre le CAP et les ARS devra être recherchée.

### Bilan des plombémies

Le centre antipoison d'Angers présentera le bilan des plombémies 2014 ainsi qu'une analyse détaillée des données depuis 2011.

Ce bilan permettra d'avoir des données de base avant l'abaissement du seuil de déclaration.

### **ARS Pays de la Loire**

17 boulevard Gaston Doumergue  
CS 56233 - 44262 NANTES cedex 2  
Tél. 02.49.10.40.00  
Mél : [ars-pdl-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-contact@ars.sante.fr)

### **Délégation territoriale Loire-Atlantique**

CS 56233  
44262 Nantes cedex 2  
Tél. 02 49 10 40 00  
Mél : [ars-dt44-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-dt44-contact@ars.sante.fr)

### **Délégation territoriale Maine et Loire**

26 ter rue de Brissac - bâtiment N  
49047 Angers cedex 01  
Tél. 02 41 25 76 00  
Mél : [ars-dt49-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-dt49-contact@ars.sante.fr)

### **Délégation territoriale Mayenne**

2, boulevard Murat  
BP 83015  
53063 LAVAL cedex 9  
Tél. 02 43 67 20 00  
Mél : [ars-dt53-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-dt53-contact@ars.sante.fr)

### **Délégation territoriale Sarthe**

19, boulevard Paixhans - Bâtiment A - 2ème étage  
CS 71914  
72019 LE MANS cedex 2  
Tél. 02 44 81 30 00  
Mél : [ars-dt72-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-dt72-contact@ars.sante.fr)

### **Délégation territoriale Vendée**

185 bd Maréchal Leclerc  
85023 La Roche-sur-Yon  
Tél. 02 51 47 11 00  
Mél : [ars-dt85-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-dt85-contact@ars.sante.fr)

[www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)